

## Questionnaire pour l'obtention de crédits

Volume 17, numéro 1, printemps 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1062460ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1062460ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Ordre professionnel des diététistes du Québec

### ISSN

2561-620X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

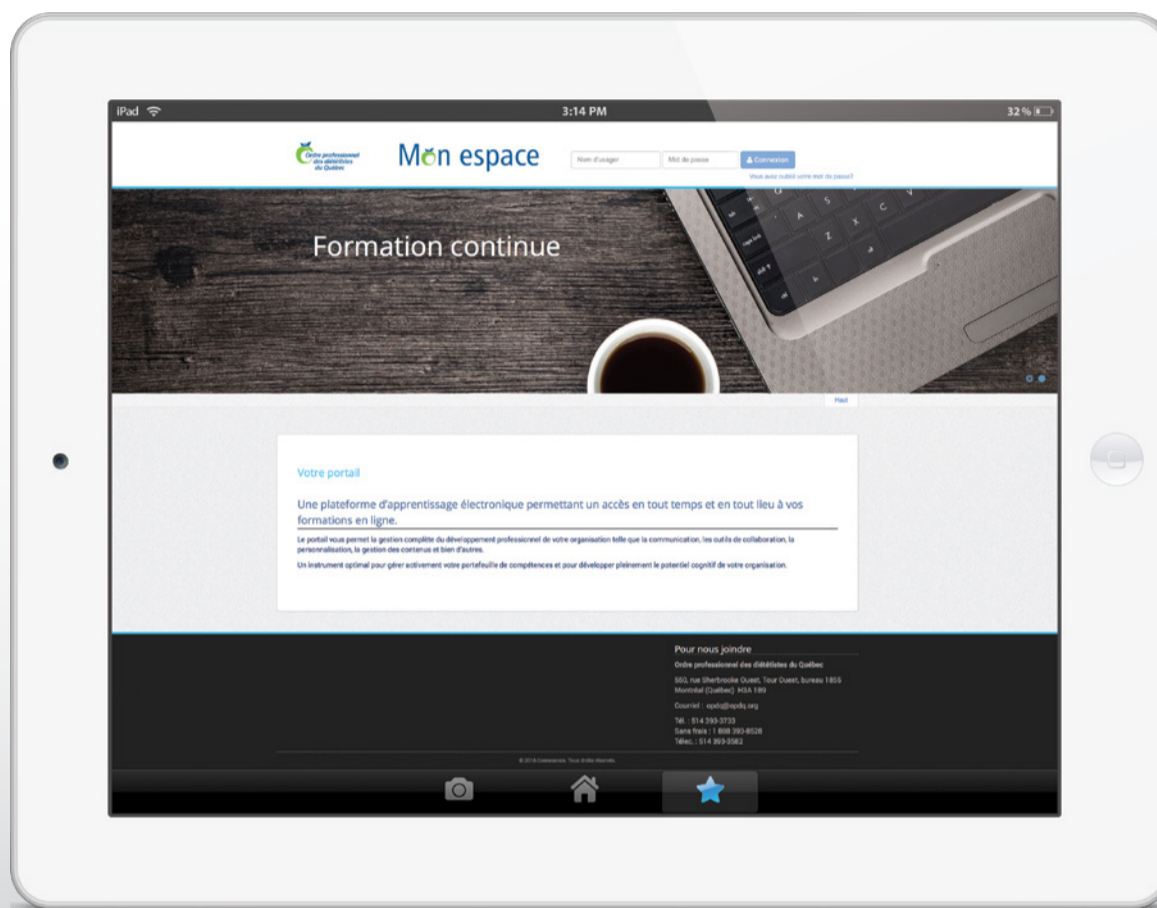
---

### Citer ce document

(2019). Questionnaire pour l'obtention de crédits. *Nutrition Science en évolution*, 17(1), 44–45. <https://doi.org/10.7202/1062460ar>

**IMPORTANT**

Vous souhaitez cumuler des heures de formation continue suite à la lecture de cette revue ? Connectez-vous sur la plateforme *Mon espace OPDQ* <https://monespace.opdq.org> et cliquez sur l'onglet *Formation*. Inscrivez-vous à la formation intitulée revue *Nutrition — Science en évolution — Volume 17, N° 1 — Printemps 2019* et remplissez le questionnaire. Vous avez des questions relatives à ce questionnaire, n'hésitez pas à les poser via [formation@opdq.org](mailto:formation@opdq.org).



**(DOSSIER) Évaluation de la santé osseuse dans la population générale, en ostéoporose et en insuffisance rénale chronique**

**Parmi les facteurs suivants, lequel n'est pas un facteur de risque fracturaire selon l'outil FRAX utilisé au Canada ?**

- a) L'âge
- b) Une histoire personnelle de fracture de fragilité
- c) Le sexe
- d) La consommation de boissons sucrées
- e) La consommation d'alcool

**Laquelle des interventions suivantes n'est pas recommandée pour améliorer la santé osseuse ?**

- a) Un apport adéquat en calcium
- b) L'exercice physique
- c) Une diète hypersodée
- d) Le sevrage tabagique
- e) Un apport adéquat en vitamine D

**(DOSSIER) Nutrition et activité physique : une combinaison gagnante pour la santé osseuse**

**Parmi les affirmations suivantes sur la santé osseuse et la nutrition, laquelle est vraie ?**

- a) La supplémentation en vitamine D, lorsque combinée à une supplémentation en calcium, permet de diminuer le risque de fracture chez les personnes âgées de plus de 50 ans
- b) Des apports en protéines plus élevés que les recommandations actuelles (> 0,8 g/kg de poids corporel) sont nécessaires pour diminuer la perte de masse osseuse chez les adultes et les personnes âgées
- c) L'ajout d'une supplémentation en calcium chez les enfants qui ont des apports en calcium insuffisants n'a pas d'effet significatif sur leur densité minérale osseuse
- d) La supplémentation en vitamine D est recommandée d'emblée pour toutes les personnes, même celles sans facteur de risque

**Une femme de 71 ans souhaite maintenir sa densité minérale osseuse (DMO) grâce à la pratique d'activité physique. Que lui recommanderiez-vous ?**

- a) De la natation à haute intensité, 2 à 3 fois par semaine
- b) De l'activité physique aérobie avec impacts en plus d'un entraînement musculaire, 2 à 3 fois par semaine
- c) De l'activité physique aérobie 2 à 3 fois par semaine, en plus d'exercices d'équilibre
- d) De la musculation et de la marche à faible intensité, 2 à 3 fois par semaine

**(DOSSIER) Obésité, diabète de type 2 et chirurgie bariatrique : quels sont leurs effets sur la santé des os ?**

**Lequel des énoncés suivants relatifs au métabolisme osseux des personnes obèses ayant le diabète de type 2 est faux ?**

- a) L'obésité et le diabète de type 2 augmentent le risque de fracture.
- b) Il y a une augmentation du remodelage osseux.
- c) La qualité de l'os est faible.
- d) Les apports en nutriments essentiels à la santé osseuse sont souvent insuffisants.

**Parmi les énoncés suivants, lequel est vrai ?**

- a) Les chirurgies bariatriques ayant une composante malabsorptive semblent plus dommageables pour la santé des os que celles purement restrictives.
- b) Le remodelage osseux augmente après la chirurgie bariatrique, ce qui cause une augmentation rapide de la DMO.
- c) Il est seulement recommandé de donner des suppléments de calcium et de vitamine D après une chirurgie bariatrique.
- d) L'activité physique et un suivi nutritionnel rigoureux peuvent empêcher la perte osseuse lors d'une perte de poids sévère.

**(DOSSIER) Implication des produits de la glycation avancée dans le diabète, la santé osseuse, l'alimentation et la gestion du poids**

**Parmi les conditions suivantes, laquelle n'est pas une condition associée à une augmentation des AGE dans l'organisme ?**

- a) Une fonction rénale altérée
- b) Un stress oxydatif augmenté
- c) Le syndrome métabolique
- d) L'hypoglycémie

**Parmi les modes de cuisson suivants, lequel augmente le moins la teneur en AGE de l'aliment ?**

- a) Rôti
- b) Grillé
- c) Mijoté
- d) Frit

**(LE PLUS) Boissons sucrées, collations cariogènes : comment notre façon de manger influence notre santé dentaire ?**

**La carie dentaire est une maladie multifactorielle et plusieurs éléments peuvent contribuer à son développement. Parmi les caractéristiques suivantes, laquelle a le plus grand impact sur l'incidence des caries ?**

- a) Le type de glucides consommés
- b) La quantité totale de glucides consommés
- c) La fréquence de consommation des glucides dans une journée
- d) La texture des aliments consommés

**Parmi les boissons suivantes, laquelle a le potentiel érosif le plus important ?**

- a) Les boissons énergisantes
- b) Les boissons gazeuses
- c) Les boissons gazeuses diètes
- d) Les boissons pour sportifs

**(CHRONIQUE JURIDIQUE) Mettre fin à ses services de manière professionnelle**

**Veillez choisir la bonne réponse parmi les énoncés suivants :**

- a) Les trois seuls motifs pour cesser d'agir pour le compte d'un client sont énumérés à l'article 16 du Code de déontologie des diététistes.
- b) Pour cesser d'agir pour le compte d'un client, le motif de la cessation doit être juste et raisonnable.

**Veillez choisir la mauvaise réponse parmi les énoncés suivants :**

- a) Advenant que je quitte la pratique privée pour exercer dans le réseau public, je peux assurer la conservation des dossiers de mes anciens patients.
- b) Advenant que je quitte la profession pour prendre ma retraite, je peux assurer la conservation des dossiers de mes anciens patients.
- c) Advenant que je quitte le réseau de la santé et des services sociaux, c'est le service des archives qui assure la conservation des dossiers.